






Séance du Conseil d'établissement du 14 octobre 2010 à 19h00
Compte rendu n° 5 - Présidence : Monsieur Augustin Perez

Présent-e-s :	Mesdames Géraldine STEINER, Martine BONVIN, Sylvie FLAMAND et Monique TINGUELY, enseignantes Madame Dominique GROS, Messieurs Olivier MORZIER et Serge BROQUARD, parents Monsieur Alain CORTHAY, adjoint au Maire, commune de Meinier Monsieur Albert MOTTIER, Maire de la commune de Gy Invités M. Abdel BOUZOUZOU, FAS'E, M. Rémy BENOIT de la FEGPA et Madame Coralie TEUTSCHMANN, TSHM, qui viennent nous présenter le projet « intervention précoce ».
Excusé-e-s	Monsieur Jean-François ACKERMANN, adjoint au Maire, commune de Presinge Madame Laurence CASOT, représentante des parents, commune de Meinier Madame Bernadette CHIUPPI, enseignante
Absent-e-s :	Monsieur Denis CHENEVARD, adjoint au Maire, commune de Jussy
Compte-rendu :	Madame Anne Moreno, secrétaire de l'établissement
Ordre du jour	Synthèse
1. Présentation du projet "intervention précoce"	<p>Le conseil accueille Monsieur Rémy BENOIT, chargé de projet auprès de la Fédération Genevoise pour la Prévention de l'Alcoolisme FEGPA et Abdelkrim BOUZOUZOU, responsable de secteur à la Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle FAS'e, région Arve Lac. Nous rejoint Madame Coralie TEUTSCHMANN, Travailleur Social Hors Murs TSHM auprès de la FAS'e.</p> <p>Les deux TSHM, à savoir, Monsieur P. LEMAITRE et Madame Coralie TEUTSCHMANN interviennent tous deux sur 12 communes de la région Arve et Lac. Leurs postes représentent un 130%.</p> <p>Entre 15 et 25 ans la consommation d'alcool augmente de manière inquiétante d'où la proposition faite aux communes de travailler autour du projet de prévention précoce. Plus on intervient tôt, plus on recule l'âge de la première prise d'alcool.</p> <p>Ci-dessous, un résumé émanant des intervenants. D'autres documents sont mis à notre disposition et sont joints au compte rendu pour les membres du COET. Toutes les personnes intéressées peuvent, sur demande, obtenir l'ensemble de la présentation.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">  </div> <p style="text-align: center;">Projet « Intervention précoce dans les communes » - Offre aux communes</p> <p>La loi sur la santé (art. 27 K1 03 du 7 avril 2006) mentionne la prévention des dépendances comme domaine prioritaire, notamment par le soutien aux actions de prévention des addictions ainsi qu'aux mesures de réduction des risques, en particulier auprès des mineurs.</p> <p>Le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention initié par la DGS -Direction Générale de la Santé- (DES) et adopté par le Conseil d'Etat en automne 2007 comprend trois priorités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retarder l'âge de la première consommation d'alcool - Mettre en œuvre la démarche « Alliance contre la dépression » - Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière <p>Les institutions susmentionnées se sont regroupées pour proposer une démarche de prévention aux communes intéressées. Même si l'objectif global est de promouvoir la santé des habitant-e-s, l'intention est, dans un premier</p>

temps, de travailler autour de la priorité « **Retarder l'âge de la première consommation d'alcool** » qui est apparue comme un sujet de préoccupation majeure aux professionnels de terrain (animateurs, TSHM, travailleurs sociaux, etc).

La stratégie proposée se base sur la méthode de l'intervention précoce qui a été développée par RADIX (Centre de compétences suisse en promotion de la santé et prévention). L'intervention précoce s'appuie sur des concepts pédagogiques et psychologiques permettant d'aborder de manière différenciée les problèmes de certains jeunes et leur apporter un soutien adéquat le plus tôt possible. L'attention portée aux comportements des personnes doit s'accompagner de mesures structurelles mises en place ou soutenues par les autorités locales (par ex. respect des dispositions légales s'agissant de la vente d'alcool aux mineurs).

Dans notre système fédéraliste, les cantons et les communes ont un rôle important et prennent une place essentielle dans le domaine de l'intervention précoce, en particulier quand il s'agit de définir une stratégie, de structurer et d'organiser un programme d'actions.

Il n'est toutefois pas question d'ignorer ce qui a déjà été entrepris par un certain nombre de communes. Il nous importe donc de savoir comment les communes interprètent le plan cantonal de prévention, comment elles peuvent s'impliquer dans cette démarche ; quels sont les constats observés et les besoins exprimés tant par la population que par les élus et les professionnels concernés.

La FASe et la FEGPA ont adhéré à ce projet et sont prêtes à mobiliser des ressources pour son élaboration, sa mise en œuvre et soutenir les communes décidées à s'engager également.

La FASe, dont l'objectif général est la prévention (voir charte cantonale) et dont les activités des centres qui en sont membres sont prioritairement destinées aux enfants, adolescents et jeunes majeurs, souhaite élaborer une politique commune à tous ces lieux en matière de prévention, notamment en restant en lien avec le plan cantonal cité plus haut.

Les prestations des centres se font généralement durant le temps libre des personnes. C'est pourquoi sur la question de « l'intervention précoce », La FASe, avec un potentiel important de professionnels socioculturels et socioéducatifs, tout en étant déjà un initiateur et un partenaire actif dans le travail en réseau peut être un bon relais et un bon promoteur pour des projets de prévention impliquant des municipalités et des institutions cantonales et autres de proximité.

La FEGPA a reçu le mandat de la Direction générale de la santé de développer des activités en lien avec cette priorité et en particulier de *diminuer la consommation d'alcool chez les enfants et les jeunes*. Sa mission sera d'assurer le lien entre ce projet et le plan cantonal et de soutenir le processus sur le terrain.

L'élaboration d'un projet local se fera à partir de l'existant et après une analyse des besoins : le processus mis en place devra tenir compte des difficultés des jeunes, des difficultés des adultes ainsi que des problèmes institutionnels. Il s'agira ensuite d'établir ensemble des axes de travail et un catalogue de prestations souhaitées.

LFR/FEGPA/FASe/04.08.08

Le projet demande le soutien de la commune et de ses acteurs. Ce sont eux qui peuvent mobiliser le plus vite possible les ressources adéquates. On peut intervenir sur le jeune directement, mais également sur son environnement. Chaque projet d'intervention est différent, étroitement lié aux besoins, aux ressources. La finalité étant d'utiliser les personnes déjà présentes pour mettre en place le dispositif. La politique sociale se fait parfois simplement en mettant les gens en lien.

Le but est, qu'avec le soutien des instances présentes aujourd'hui, un plan d'actions soit mis en place, qu'il débouche sur un projet que des personnes "clés locales" s'approprient et qu'il soit pérennisé.

"L'état des lieux" prend environ trois heures sans engagement financier des communes, ce mandat ayant été confié à Radix et la FEGPA Il assure par contre des bénéfices en matière de prévention et donc de réelles économies. Quand on s'occupe, par exemple, des problématiques liées à l'alcool et au cannabis, on traite également des problèmes de violence.

Les ressources humaines sont mises à disposition par la FAS'e, le soutien logistique par la FEGPA et les ressources locales existent déjà, l'état des lieux permet de les identifier. Ne faire appel qu'aux travailleurs sociaux pour définir un projet serait réducteur car il ne serait pas défini par rapport aux problématiques locales. Le travailleur social a des "compétences métier" à sa disposition mais il ne possède pas la vision des difficultés locales. Il ne tiendrait pas compte non plus du choix de la commune, c'est à elle de décider à qui elle veut s'adresser.

C'est la différence avec la mission du SSJ qui a un impact, mais à brève échéance, avec des actions éphémères. Le suivi avec un dispositif est plus porteur. Il permet de délivrer des messages à long terme.

	<p>Les deux représentants des communes nous font part de leur surprise quant à l'intervention de ce jour et de leur déception. D'une part car ils ne pensent pas que ce COET est le lieu où venir faire cette présentation. En effet tant Gy que Meinier sont des communes très actives en matière de politique jeunesse. Des états des lieux ont déjà été faits, des projets ont aboutis, les groupes de pilotage sont déjà présents au sein des communes et se réunissent régulièrement.</p> <p>A Meinier, Monsieur REICHEL a fait un film, financé par les communes, qui est déjà un outil et est malheureusement sous utilisé.</p> <p>D'autre part ils pensaient que le COET recevait ce jour, les 2 TSHM qui venaient nous présenter leur travail - comme indiqué à l'ordre du jour.</p>
2. Retour des actions menées	<p>Point 4c) du PV no 4, Site internet DIP conseil d'établissement : A actualiser. <i>Nous avons fait le nécessaire et les renseignements ont été mis à jour.</i></p> <p>Point 5 a) du PV no 4, Jussy : Madame Dominique Gros, représentante des parents, constate que les gens confondent les différentes instances, ne comprenant pas bien le rôle de chacune (APE-COET). Proposition est donc faite de donner des informations à la séance de rentrée. <i>Une circulaire reprenant la mission du conseil d'établissement et rappelant les références des délégués a été distribuée en éco-poste. Les mêmes indications ont été reprises dans le mémento de l'établissement.</i></p>
3. Bilan de la rentrée 2010-11	<p>Rentrée calme mais quelques inquiétudes relatives aux effectifs. L'école de Jussy a perdu encore 10 élèves. Principalement des enfants qui sont partis dans le privé et qui ne l'ont pas annoncé en fin d'année scolaire. L'établissement reste toutefois à 17 classes.</p> <p>Effectifs 2010-2011 : Meinier 163 - Jussy 96 - Gy 35 - Presinge 40 = Total 334</p> <p>Effectifs 2009-2010 : Meinier 170 - Jussy 111 - Gy 39 - Presinge 38 = Total 358, soit un taux d'encadrement de 18.37</p> <p>Taux d'encadrement 2010-2011 : Meinier 18.43 - Jussy 17.33 - Gy 15.96 - Presinge 16.77 = soit un taux d'encadrement de 17.61</p> <p>Monsieur PEREZ essaye de jouer avec l'apport des élèves frontaliers qui sont en demande de dérogation. Il s'agit d'arrangement entre directeurs-trices d'établissement, certaines écoles étant plus demandées que d'autres - proximité des frontières, sur le chemin du travail, avec parascolaire etc.</p> <p>Comme cela est relevé par des parents de Jussy, le poste d'Enseignante Chargée du Soutien Pédagogique (ECSP) a été supprimé. Monsieur PEREZ rappelle que l'établissement compte moins de 10% d'élèves en difficulté alors que certaines régions du Canton en comptent plus de 50%. Par ailleurs, l'établissement a gagné 1 heure de Maître Spécialiste (MS) en arts visuels.</p>
4. Projet d'établissement	<p>Les actions menées l'an dernier ont été reconduites, soit :</p> <p><u>pour l'objectif 1 optimiser l'aide aux élèves en difficulté</u> : les études surveillées de type appui ont lieu dans les écoles. La priorité est donnée aux élèves qui bénéficient des mesures d'accompagnement.</p> <p>Dans les écoles de Gy et de Presinge, qui ont gardé le même nombre d'heures avec les MS, les enseignantes peuvent continuer à travailler en petit effectif et/ou en degré simple.</p> <p>Pour l'école de Jussy, n'ayant plus d'ECSP, mais ayant des petits effectifs en 1^E/2^E et 6 P (classes à 15 élèves) une collaboration entre enseignant-e-s a été organisée afin de soulager, de temps en temps, les enseignant-e-s dont les classes sont plus chargées - la 1P-2P par exemple pendant le temps d'accueil. Mais également, les MS collaborent avec toutes les classes.</p> <p><u>En ce qui concerne l'objectif 2, relatif au règlement</u> : les écoles de Gy, Presinge et Jussy ont maintenant leur règlement. Il sera soumis prochainement aux parents pour signature. Une copie parviendra aux membres du COET et une rencontre avec les autres partenaires directs des écoles (concierges, personnel du parascolaire) va être organisée afin que le règlement soit appliqué partout et par tous.</p> <p>Les parents relèvent qu'ils se font parfois aussi gruger par leurs enfants. D'où l'intérêt d'une large collaboration autour de ces règlements d'école et d'une bonne information du contenu. Ils figureront dans le mémento chaque année.</p> <p>Le règlement de Meinier est en cours d'élaboration. Sa réalisation a pris un peu de retard mais Monsieur PEREZ espère qu'il sera fini à la fin novembre. Il sera ensuite soumis aux parents.</p>
5. La vie des écoles	<p>Madame STEINER nous apprend que la nouvelle bibliothèque de Meinier s'est ouverte grâce à l'apport financier de l'APEM et de la Mairie. Les élèves y ont beaucoup de plaisir.</p>

	<p>A Jussy, grâce à l'aide financière de la commune, les locaux de la bibliothèque ont pu être réaménagés et l'offre des livres élargie. Un coin lecture a été prévu et cette salle peut être utilisée par les classes.</p> <p>Cette bibliothèque est gérée par des parents (deux personnes) après les heures d'école. Actuellement elle est ouverte le lundi et le vendredi de 16h à 17h. Si d'autres personnes se proposent, elle pourra être ouverte d'autres jours.</p> <p>Le parascolaire en profite également par petits groupes sous la responsabilité de l'animateur et avec la collaboration du parent responsable du prêt des livres.</p>
<p>6. Divers MEINIER</p>	<p><u>Critères de distribution par voie de cartable</u> Tout document ou/et affiche transmis aux élèves par le biais de l'école, doit préalablement recevoir l'autorisation du service de la scolarité de la Direction générale de l'enseignement primaire. Exception est faite par le Directeur pour les partenaires directs de l'école, à savoir : la commune, l'APE, le centre de rencontres. Ils font alors une demande d'autorisation à Monsieur PEREZ avec un exemplaire du document qu'ils souhaitent voir distribuer.</p> <p><u>Grève des enseignants</u> En effet, le personnel enseignant a été appelé à la grève le 15 juin 2010 par le biais d'un courrier parti du Syndicat le 10 juin. Il s'agissait de manifester l'inquiétude des enseignants et des fonctionnaires qui verront leurs prestations amoindries dans le processus de fusion des caisses de retraite CIA et CEH. A Meinier uniquement, l'équipe enseignante a débrayé 15 minutes après la récréation de l'après-midi. Tous les enseignants sont descendus dans la cour.</p> <p><u>Jeux dans le préau</u> Une demande peut être adressée à la Mairie, cette question n'est pas du ressort de l'école. La place de jeu pouvant être accessible pendant la récréation réfléchir au type de jeux. Par ailleurs, ne pas y mettre de grosses installations fixes car ensuite l'espace ne peut plus être utilisé pour autre chose. Un terrain de volley pourrait être pensé dans le cadre de la réorganisation du centre du village. Les aménagements seront terminés à la fin 2011 et ce printemps le dossier devra être bouclé. Il y aura consultation sur l'utilisation des espaces extérieurs. Un mandat a été attribué à l'ingénieur. En janvier une séance sera organisée avec tous les utilisateurs.</p> <p><u>Activités propres à la campagne</u> L'offre est variée et l'équipe enseignante participe volontiers à des activités propres à la région en lien avec des projets pédagogiques et le programme scolaire, par exemple la journée du lait. Madame MARTINAL a choisi de d'intéressé sa classe au domaine naturel protégé de l'Allondon. L'école se rend une fois par année, à pied, à la ferme de Merlinge etc. L'école de Jussy s'est réunie l'an passé autour d'un travail sur la vigne. A Gy et Jussy il a été question de la réintroduction de la tortue.</p> <p>Par ailleurs la leçon d'environnement traite des ressources locales pour la division élémentaire et plus largement du canton pour la division moyenne. Prévoir, par exemple, la visite d'une ferme bio au Carre d'Aval. Les ruines du château de Rouelbeau, ultime témoignage de l'architecture militaire médiévale conservé, méritent une visite. Des fouilles archéologiques y sont menées doublées d'une restauration des vestiges et, dans 2 ans env. ce site sera rebouché. Il est fermé pendant l'hiver.</p> <p><u>Bibliobus</u> L'équipe enseignante peut, bien entendu, rappeler aux élèves les dates du passage du bibliobus. Néanmoins celles-ci sont indiquées dans le "tous ménage". Actuellement a lieu l'atelier du livre à Meinier, Jussy et Gy.</p> <p><u>Directive travaux à domicile</u> L'équipe enseignante a déjà largement abordé ce thème lors de la séance de rentrée et les parents ont donc eu l'opportunité, à cette occasion, de réagir et de poser des questions. Monsieur PEREZ encourage les parents à entrer en matière avec l'enseignant-e de leur enfant si les travaux à domicile posent problème. Par ailleurs, il invite les personnes intéressées à prendre connaissance de la DIRECTIVE P-DGEP-01A-15- DEVOIRS, placée sur ETIDEP (Espace de Travail, d'Information et de Document de l'Enseignement Primaire). Elle précise les objectifs, les principes à respecter, la durée et le contenu des devoirs. Il rappelle que les devoirs participent à la formation de l'élève et complètent le travail de l'école. Ils ne font pas l'objet d'une évaluation certificative. Ils doivent être compris comme une consolidation du travail fait en classe. C'est un renforcement des savoirs scolaires simples : par exemple activités d'entraînement et de mémorisation (livrets, conjugaison, liste de mots).</p>

<p>PRESINGE-GY</p>	<p>Monsieur PEREZ a rappelé aux équipes enseignantes que les devoirs ne sont pas un rattrapage de ce qui n'a pas été fait en classe. Les travaux non terminés sont donc laissés dans une fourre et c'est aux parents de choisir si l'enfant finit le travail à la maison ou pas.</p> <p>Ce sujet a toujours divisé les parents certains souhaitant plus de devoirs, d'autres moins. Toutefois les devoirs favorisent le développement et l'autonomie de l'élève dans la gestion d'une tâche. Afin de faciliter son passage au cycle, il vaut mieux pour l'élève qu'il ait été préparé à recevoir un contenu et un volume de devoirs à domicile quotidien, conséquent et lourd.</p> <p><u>Transport en minibus</u> Le transport des élèves entre la commune de Gy et l'école de Presinge, la commune de Presinge et l'école de Gy connaît quelques dysfonctionnements.</p> <p>L'entreprise a été avertie par les enseignantes et Monsieur PEREZ des dysfonctionnements du chauffeur. Ce dernier ne semble pas avoir été mis au courant par son employeur des conditions de sécurité à respecter, des horaires, et des responsabilités qui lui incombent.</p> <p>A sa décharge, il est relevé qu'il y a de gros problèmes de disciplines dans le bus mais également lors des leçons d'éducation physique et au parascolaire.</p> <p>Il lui a été transmis les horaires et la liste des enfants à prendre, où et quand, mais également comment placer les élèves dans le bus pour obtenir le calme et assurer un transport sûr. Il est relevé qu'il lui est demandé à la fois de remettre les petits en main propre mais également d'être à l'heure. Mais il ne peut respecter ces consignes que si les enfants et leurs parents sont à l'heure.</p> <p>La mairie de Presinge a été avertie mais Monsieur MOTTIER nous rappelle que c'est la commune de Gy qui a signé le contrat avec l'entreprise MEYER. Il n'a, quant à lui, reçu aucune plainte de parents. Dans l'intérêt de tout le monde, il ne faut pas disperser nos actions mais les mener ensemble. C'est l'avenir de ces écoles qui est en jeu.</p>
<p>JUSSY</p>	<p>Des problèmes sont relevés à l'école de Jussy, principalement avec des élèves de 5^{ème} et 6^{ème}. Des groupes se forment et certains élèves se trouvent exclus (exclusion allant parfois même jusqu'aux menaces). Les parents aimeraient que cela soit pris au sérieux et qu'il y ait confrontation afin que les problèmes ne perdurent pas jusqu'au cycle. Qu'il y ait un dialogue plus ouvert quand il y a des soucis.</p>
<p>MEINIER</p>	<p>A leur demande, deux élèves apportent le thé à l'enseignant-e qui surveille à la récréation. Suite à un accident, il y a eu un changement dans la manière de procéder afin que cette pratique ne présente aucun risque.</p>
<p>Prochain Conseil</p>	<p>Mercredi 16 février 2010 à 19 heures à Gy dans la salle des combles : Proposition est retenue d'inviter l'infirmière scolaire</p>

Séance levée à 21h20/am 12 11 2010

**Pour tout courrier électronique à Monsieur Serge BROQUARD
représentant des parents des écoles de Gy et Presinge :**

sbroquard@bluewin.ch